



CCN 26
Pet Sitter agréée

Prestations pour Chiens, Chats, NAC :
Balades Dog walker - Visites à domicile - Pension NAC

07 61 27 70 01 - ccn26animaux@gmail.com
www.ccn26.fr

Dans un rayon de 12km autour de 26300 Pizançon.

Siret 848 321 741 00029
ACACED3 - TAV1 et 2 - déclarée DDPP/CMA

CCN 26 - (SIRET 848 321 741 00029)
Activité (Code NAF ou APE) : 9609Z
Dirigeant : Laure Pinède

Siège social 231 rue de l'Isère
26300 Chatuzange le Goubet

Adresse de correspondance postale :
Laure Pinède
33 rue monts du matin – P.R.
26300 Chatuzange le Goubet

Conditions Générales de Prestations : Chiens, Chats, NAC ; VAD et balades

Mise à jour du 08/09/2022

1. Objet

CCN26 – Chiens Chats NACs est une micro-entreprise, représentée par **Laure Pinède**, titulaire ACACED3 délivré par le ministère de l'agriculture et déclarée auprès de la DDPP et de la CMA. Titulaire TAV1 et TAV2. Non soumis à TVA.
Assurance : assurance Responsabilité Civile Professionnelle (GMF et AXA).

2. Périmètres d'intervention

- Zone 1 = de Rue de l'isère – 26300 Chatuzange le goubet → à 5.9 km
- Zone 2 = de Rue de l'isère – 26300 Chatuzange le goubet → de 6 km à 12 km

3. Prestations et règlement financier

CHIENS (VAD = visite à domicile) :

- à l'unité : VAD express 15 minutes 30 minutes, VAD 45 minutes, VAD 1 heure.
- à l'unité : balade 30 minutes, balade 45 minutes, balade 1 heure.
- forfait 7 balades/VAD, dates au choix du client. **Validité 12 mois à partir de la première balade/VAD.**
- forfait 14 balades/AD, dates au choix du client. **Validité 12 mois à partir de la première balade/VAD.**

CHATS (VAD = visite à domicile) :

- à l'unité : VAD 30 minutes, Express 15 minutes.
- Forfait 7 VAD, dates au choix du client. **Validité 12 mois à partir de la première VAD.**
- Forfait 14 VAD, dates au choix du client. **Validité 12 mois à partir de la première VAD**

NAC (nouveaux animaux de compagnie, espèces domestiques uniquement) :

- à l'unité : VAD 30 minutes, VAD Express 15 minutes.
- Forfait 7 VAD, dates au choix du client. **Validité 12 mois à partir de la première VAD.**
- Forfait 14 VAD, dates au choix du client. **Validité 12 mois à partir de la première VAD.**
- Pension à mon domicile : par tranche de 24h, ou forfait 7 jours, ou forfait 14 jours

CONDITIONS DES FORFAITS : nominatifs, non cessibles, non remboursables.

Pas de remboursement en cas de retour anticipé du client.

Seules conditions de remboursements : en cas de décès ou convalescence de l'animal, en cas de mésentente avec l'animal/animal agressif : les balades ou VAD restantes seront remboursées.

TRAITEMENTS : Pour chiens, chats, NAC : soins (**exceptés injections**) : nettoyage des yeux, traitements oraux sur ordonnance en cours.

Horaires et jours d'activité pour les prestations et services proposés par CCN26 :

- du lundi au dimanche, selon activité et selon prestations, de 7h00 à 20h00, selon activité et selon prestations
- pas d'horaires fixes de passages, les animaux sous traitements à heures fixes sont prioritaires.

Tarifs :

Mes tarifs sont mentionnés sur les fichiers accessibles sur simple demandes ou sur le site internet de la micro-entreprise CCN26 – **Laure Pinède** : www.ccn26.fr. Le client reconnaît avoir pris connaissance des tarifs. Non soumis à TVA.

Tarification selon zone d'intervention :

Zone 1 = de Rue de l'isère – 26300 Chatuzange le goubet → à 5.9 km

Zone 2 = de Rue de l'isère – 26300 Chatuzange le goubet → de 6 km à 12 km

Un supplément de 50% est impacté sur les tarifs lors de prestations et services réalisés les jours fériés.

Mes prestations ne sont pas soumises à la TVA intracommunautaire.

Le règlement des prestations est à réaliser lors du jour de la première visite ou balade. Vous pouvez déposer chèque ou espèces sur une table, je récupérerai le règlement lors de la première visite/balade. Facture sur demande.

4. Fonctionnement

- Etape 1 : Par téléphone, mail, messenger (FaceBook) : indication des besoins, nombre et types d'animaux, durée, dates.
- Etape 2 : transmission de devis, CGV, tarifs, par mail.
- Etape 3 : Après signature du devis et des conditions générales : pré-visite obligatoire de 30 minutes (offerte) à votre domicile : faire connaissance avec les animaux à garder ou à balader, recueil d'informations nécessaires au bon déroulement de la prestation (caractère de l'animal, santé, matériel mis à disposition, nourriture, habitudes, etc).
- Etape 4 : signature du contrat (durée, horaires, etc), remise des clefs et codes d'accès du logement. **Le règlement des prestations est à réaliser lors du jour de la première visite ou balade. Vous pouvez déposer chèque ou espèces sur une table, je récupérerai le règlement lors de la première visite/balade. Facture sur demande.**
- Etape 5 : à l'issue de la prestation, les clefs seront remises uniquement à une personne mandatée par le signataire du contrat (Maître de l'animal), ou remise en main propre au Maître de l'animal. Une visite de bilan peut également être proposée.

Pendant la prestation

Engagements de CCN 26 :

CCN 26 s'engage à respecter l'ensemble des consignes complémentaires émises par le propriétaire de l'animal et ce, pendant toute la durée la prestation.

A faire preuve de bienveillance et de respect envers le/les animaux confiés mais également à faire preuve de discrétion quant aux informations que CCN26 détiendra sur le client (mode de vie, lieu de vie etc.) et s'engage à ne toucher/déplacer aucun effet personnel du propriétaire.

Responsabilités en cas d'accidents

CCN26 – **Laure Pinède** promène les chiens en laisse ou longe, afin de limiter les accidents/fugue.

Merci de me fournir harnais, longe, laisse, adaptés et en bon état.

Pas de balade/sortie en libre.

Sur demande du client, les Animaux peuvent être laissés hors attache sur le **terrain clôturé** du client.

CCN26- **Laure Pinède** décline toutes responsabilités en cas de fugue, vol, cambriolage, dégâts matériels causés par les Animaux (déjection/vomis, taches, parquets imbibés, clôture arrachée, portes enfoncées/griffées, matelas défoncés, etc), nuisances sonores.

Animaux promenés par CCN26 et ayant subis des blessures, un traumatisme ; infligés par une tierce personne ou par des animaux extérieurs :

CCN26 déposera plainte et informera immédiatement le client.

Le client/propriétaire des animaux confiés à CCN26 déposera plainte également.

CCN26 n'avance pas les frais vétérinaires.

Les assurances seront mises en relations afin de déterminer les responsabilités.

CCN26 **Laure Pinède** est titulaire d'un contrat responsabilité professionnelle chez AXA.

Le client de CCN26 s'engage à réclamer les frais vétérinaires et autres au propriétaire des animaux coupables des blessures et/ou dégâts.

Urgence vétérinaire

En cas d'urgence vétérinaire, CCN26 – représentée par **Laure Pinède** - s'engage à prévenir le client immédiatement par téléphone.

Les montants des éventuels frais vétérinaires seront au préalable validé par le client (en général via un échange téléphonique avec le vétérinaire, dès que l'animal sera emmené en clinique) qui s'engage à régler intégralement les frais vétérinaires à son retour, directement auprès de ce dernier. CCN26 **Laure Pinède** ne sera pas intermédiaire du règlement financier. Le vétérinaire sera soit le plus proche en cas d'urgence vitale, soit le vétérinaire désigné par le propriétaire des animaux.

CCN26 – **Laure Pinède ne procède à aucune avance de frais vétérinaires.**

Le client s'engage à régler directement le vétérinaire.

Engagements des propriétaires/clients :

Le client doit informer CCN26 de la présence de vidéosurveillance dans la propriété, en intérieur et extérieur.

Les chiens, chats, carnivores domestiques doivent être identifiés par tous moyens légaux (puce, tatouage) et identifiés sur les fichiers prévus à cet effet (articles de loi D212-63, D. 212-66, D212-68), ICAD.

Les chiens de catégories 1 et 2 doivent ne sont pas acceptés, car non couverts par mon assurance professionnelle.

Pour le bon déroulement de la prestation, vous vous engagez à mettre à disposition, l'ensemble des éléments suivants :

- Sa nourriture habituelle, gamelles, sacs poubelles, litière, en quantité suffisante pour toute la durée de la prestation, sacs à crottes.
 - Ses jouets, coussin, et aussi de son panier de transport (en cas d'urgence vétérinaire),
 - Balayette, petite pelle à déjection (litière), aspirateur à proximité, brosse, et traitement médical en cours si nécessaire (sous réserve d'ordonnance du vétérinaire).
 - M'informer de manière précise sur le caractère de votre animal et ses habitudes intérieures comme extérieures mais également sur ses maladies éventuelles,
 - Me confier un jeu de clés qui fonctionne (celui-ci sera vérifié avec vous lors de la pré-visite), l'ensemble de vos codes d'accès à votre domicile,
 - Me fournir le Carnet de santé de votre chat accompagné des coordonnées de votre vétérinaire, ainsi que le numéro de tatouage /puce de votre compagnon à quatre pattes (ICAD),
 - Vérifier que votre contrat d'assurance habitation couvre les dommages matériels pouvant être causés par votre animal,
 - Rembourser les frais supplémentaires éventuels nécessaires aux bons soins de votre animal (nourriture, litière etc.), sur présentation par CCN26 des justificatifs d'achats,
 - En cas de maladie, le client s'engage à me décrire de manière précise le traitement en cours pour votre animal et à fournir la quantité suffisante de médicament pour toute la durée de la prestation. Je m'occupe des animaux malades uniquement si la maladie a été préalablement diagnostiquée par le vétérinaire.
-
- Votre animal doit être vermifugé et traité contre les parasites (puces, tiques etc.) minimum deux semaines avant le début de la prestation. Je visite plusieurs animaux par jour. Je me réserve le droit de refuser la garde d'un animal non traité.

Après la prestation

Par mesure de sécurité, CCN26 se réserve le droit de ne pas laisser votre jeu de clés dans votre boîte aux lettres ou votre logement.

Une visite à votre domicile est programmée dès votre retour pour vous remettre les clés en main propre et faire le point sur notre prestation (non obligatoire).

Cependant, votre jeu de clés peut être remis à votre gardien si lors du dernier jour de la visite, sa loge est ouverte. Ou encore, à une personne de votre entourage proche de votre domicile, sur accord du client uniquement.

5. Règlement financier

Le règlement de la prestation se fait en espèces OU chèque (à l'ordre de **Laure Pinède**), lors de la signature du contrat et des conditions générales.

- toute prestation, d'un montant total inférieur à 170,00 €, doit être réglée à la signature du contrat.
- Pour les prestations supérieures à 170,00 euros : acompte de 30% à la signature du contrat et des conditions générales. Restant dû à régler lors de la première VAD ou lors de la première balade.

Une facture acquittée vous est transmise après la prestation et le règlement encaissé de celle-ci ; sur demande.

Honoraires supplémentaires à prendre en considération :

- Approvisionnement de nourriture, litière etc. → 10€ (+ prix des articles achetés, sur présentation du ticket).
- Arrosage des plantes : A partir de 5 plantes → +5 € par jour d'arrosage.

6. Délais de rétractation

Conformément à l'article 221-18 du code de la consommation, vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours, à compter de la signature du contrat.

Ce droit de rétractation ne peut plus s'exercer dans le cas où le début de la prestation se ferait dans un délai inférieur à ces 14 jours (articles L121-20 et L121-20-2 du code de la consommation).

Vous pouvez informer CCN 26 de votre souhait d'annuler le contrat par l'un des moyens suivants :

- mail
- courrier simple suivi
- courrier RAR

Les annulations doivent impérativement être établies par écrit.

Passé ce délai, si vous annulez votre demande de prestation, CCN26 retiendra 30% du devis initial.

Remboursement sans retenue en cas de maladie, décès.

CCN26 demeure à votre écoute. Les imprévus sont présents dans la vie de chacun.

Merci de privilégier le dialogue et la courtoisie.

7. Annulation des prestations, visites à domicile et/ou balades par CCN26

CCN26, représentée par **Laure Pinède**, se réserve le droit d'annuler les prestations des visites à domicile et/ou de balades, dans les cas suivants :

- absence de vaccins ou vaccins non à jour
- absence de traitement antiparasitaires
- animal agressif
- maladie, hospitalisation de **Laure Pinède**

Dans les cas mentionnés à cet article 7, les sommes déjà versées et encaissées seront bien évidemment restituées pour les prestations restantes, non effectuées, et annulées par courrier/sms/téléphone/mail par CCN26 – **Laure Pinède**, avec prévenance préalable par téléphone, mail, ou tout autre moyen.

8. Modification des conditions générales

CCN26 se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses prestations et ses tarifs.

Dans ce cas, CCN26 informera ses clients des nouvelles conditions générales en respectant un préavis d'un mois avant leur date d'application effective.

Les nouvelles conditions générales s'appliqueront de plein droit pour les prestations en cours, à compter de leur date d'application.

La continuité des prestations par le client entraînera son acceptation pleine et entière des nouvelles conditions générales.

9. Droit à l'image

CCN26 est présent sur les réseaux sociaux et peut, dans le cadre de la promotion de son activité, être susceptible de diffuser des photos de votre animal (aucun élément indicateur du lieu ou personnel ne sera présent sur la photo).

A la signature du contrat, vous pouvez refuser la diffusion de photos de votre animal.

10. Propriété Intellectuelle

L'intégralité du contenu présent sur le site, reste la propriété de CCN26 – Laure Pinède .

Toute copie et diffusion sans accord préalable de CCN26 – Laure Pinède entraînera des poursuites judiciaires.

CCN26 est une marque déposée auprès de l'INPI, logo inclus.

Signature client :

(nom, prénom, date, « lu et approuvé »

Chaque page doit être paraphée par le client.

Activité déclarée à la DDPP et CMA – Siret 848 321 741 00029 - ACACED 3
Membre du Collectif des Pet Sitters de France